

Salaires : du respect et de l'équité!

Le Snj-CGT s'adresse à Michel Field, directeur de l'information
et à Alexandre Kara, directeur des rédactions nationales

Messieurs, chers confrères

Suite à la réunion du comité local des salaires du siège, le Snj-CGT vous rappelle sa position sur l'attribution des mesures individuelles.

Tout d'abord, nous regrettons l'absence du directeur de la rédaction à ce comité. Seule la DRH était représentée, face aux délégués du personnel et délégués syndicaux.

C'est pourtant la seule instance au cours de laquelle on pouvait évoquer les salaires des journalistes, leurs carrières, la reconnaissance de leur travail, ou pourquoi certain(e)s voient augmentations et promotions leur passer sous le nez année après année.

Personne n'est mieux qualifié que le directeur de la rédaction pour estimer « *la reconnaissance de l'implication et de l'engagement professionnel* » (note de la direction du 11 juillet dernier).

Ce comité était l'occasion d'entendre les représentants du personnel faire un état des lieux de la situation et du ressenti des salariés. Vous savez que la question des salaires et des évolutions de carrières est très sensible, surtout après trois années sans augmentation générale. En plus, cette année, le nombre de mesures individuelles est réduit d'1/4.

La DRH du siège a refusé de nous communiquer les chiffres. « *Ce n'est pas prévu* » nous a-t-on répondu. Cependant, d'après des données antérieures, nous estimons à 190 sur 750, le nombre de journalistes du siège qui n'ont pas obtenu d'augmentation individuelle depuis 4 ans et plus, y compris dans l'encadrement. Une centaine depuis plus de 5 ans, certains même attendent depuis 6 ans et au-delà.

Nous demandons que ces « oubliés » soient prioritaires en 2016, dans l'attribution des mesures individuelles. De même, les mesures d'harmonisation ne doivent pas être considérées comme des augmentations, mais comme des rattrapages. Les anciennetés PTA doivent être prises en compte, ainsi que les primes intégrées. La filière coordination-édition semble souvent négligée. Les situations de handicap ou de maladie ne doivent pas non plus impacter négativement les carrières.

Nous demandons, le passage en JS après 15 ans d'ancienneté et en GR après 20 ans. Les paliers GR2 à GR5 ne doivent pas rester inaccessibles.

Nous constatons aussi d'énormes disparités salariales vécues comme autant d'injustices et des salaires d'intégration à des niveaux plancher. Idem pour les CDD.

Face à la cherté du coût de la vie et au prix des loyers, la stagnation professionnelle et salariale, la non reconnaissance du travail, les écarts injustifiés avec une partie de l'encadrement créent de la rancœur et de la démotivation. Les représentants du personnel peuvent en témoigner.

A nos yeux, la question des salaires et des évolutions de carrière mérite de votre part une attention redoublée et des décisions rapides allant dans le sens de l'équité. Si vous êtes dans cet état d'esprit, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Bien confraternellement

Paris, le 3 décembre 2016

Claude GUENEAU, élu au comité d'établissement

Joy BANERJEE, délégué du personnel.